



CEREMONIE DE REMISE DU GRAND PRIX DE L'AG 2012

4 juillet 2012, 10h30-12h30

Journées de Paris Europlace, Pavillon d'Armenonville

10h30 – OUVERTURE PAR CAROLINE DE LA MARNIERRE



(**Caroline de La Marnierre**, Présidente de Capitalcom)

Caroline de La Marnierre remercie les participants (plus de 200) pour leur présence.

Créé par Capitalcom, le **Grand Prix de l'Assemblée Générale de l'Année du CAC 40** récompense les entreprises dont l'Assemblée Générale correspond aux **meilleures pratiques de Place**, au vu d'une grille d'une centaine de critères définis par un Jury co-présidé - cette année - par **Philippe Marini**, Sénateur-Maire de Compiègne et Président de la Commission des Finances du Sénat, et **Jean-Pascal Tricoire**, Président du Directoire de Schneider Electric, société Lauréate en 2011.

Le Grand Prix de l'Assemblée Générale est organisé en partenariat avec [Paris Europlace](#), qui nous fait l'honneur de nous accueillir aujourd'hui, ainsi que [DLA Piper](#), [l'AFG](#), la [DFCG](#) et [l'IFA](#). Ainsi que, pour la première fois cette année, **Vigeo** pour le lancement du Trophée de la RSE en AG.

(*“ Le Grand Prix de l'Assemblée Générale permet de dresser les grandes tendances de la saison tout en récompensant les meilleures pratiques de Place. ”*)

10H35 – INTERVENTION DE PHILIPPE MARINI



Depuis l'Édition 2010, les membres du Jury du Grand Prix de l'Assemblée Générale proposent – chaque année – **cinq recommandations pour la saison des AG à venir**, en se fondant sur l'identification des meilleures pratiques observées au cours de l'année qui précède.

En 2012, les cinq recommandations retenues étaient les suivantes :

1. **Mettre en évidence la pertinence et l'efficacité des Conseils**
2. **Expliciter les choix opérés en matière de stratégie financière en cohérence avec le projet d'entreprise**
3. **Valoriser l'engagement des entreprises auprès de ses parties prenantes**
4. **Présenter – de façon systématique – les dispositifs d'anticipation et de gestion des risques**
5. **Enrichir le dialogue actionnarial en présentant notamment les objectifs / finalités des résolutions**

[> Lire l'intégralité des recommandations du Jury pour la saison 2012 des AG](#)

(*“ Les actionnaires individuels s'exprimant dans les AG constituent un véritable levier dont on aurait tort de se priver. ”*)

Philippe Marini est également revenu sur les principaux enseignements du 7^{ème} Baromètre Capitalcom des attentes des actionnaires à l'approche des AG 2012 :

- **82% des actionnaires individuels se sont exprimés en faveur d'un vote consultatif en Assemblée Générale sur le package de rémunération des dirigeants**, selon le modèle du « Say on Pay »
- **90% des actionnaires ne croient pas à l'abandon de l'euro** : Philippe Marini a rappelé l'importance de l'actionnariat individuel dans le financement des entreprises françaises et a souligné leur compréhension plus fine des enjeux macro et micro-économiques actuels en comparaison avec la société civile.
- 54% des actionnaires interrogés se déclarent **confiants quant à l'avenir de l'actionnariat individuel en France** : Philippe Marini a précisé que la fiscalité de l'épargne était un sujet à traiter avec beaucoup d'attention afin de ne pas décourager l'épargne en actions, source de financement en fonds propres importante des entreprises françaises.

[> Lire le communiqué de presse sur les résultats du Baromètre des attentes des actionnaires individuels](#)

“ Les actionnaires individuels - hélas trop peu nombreux - peuvent avoir une approche de l'économie bien plus réaliste que la population globale. ”

10H45 – CLIP VIDEO « LES COULISSES DU GRAND PRIX DE L'AG 2012 »



“ Composé de **22 membres appartenant au monde de la finance, de l'entreprise ou encore de l'enseignement universitaire**, le Jury du Grand Prix de l'AG s'est réuni **3 fois** avant de se retrouver en juin pour délibérer sur les lauréats de la saison 2012. [...]”

Riche de cette diversité de profils, le dernier déjeuner de délibération a été particulièrement fructueux, **mêlant les points de vue variés des membres du Jury sur la saison 2012 des Assemblées Générales**. Après avoir examiné les grilles d'évaluation de chaque Assemblée Générale - **préalablement remplies par les analystes de Capitalcom et DLA Piper** - et consulté le pré-classement établi grâce aux notations de ces grilles, **le Jury a élu à l'unanimité les 4 AG lauréates**.

Enfin, et pour la première fois, **Capitalcom et Vigeo remettront conjointement le Trophée de la RSE**. ”

[> Lire la vidéo](#)

10H50 – PRESENTATION DU BILAN DES AG 2012



(**Anne Maréchal**, Associée DLA Piper
Caroline de La Marnierre, Présidente de Capitalcom)

La saison des Assemblées Générales du CAC 40 s'est déroulée dans un contexte de crise **multiforme**, mêlant tension sur la dette grecque, dégradation du contexte économique et financier en zone euro et campagne électorale acerbée. Contre toute attente, **le « printemps des actionnaires »**, qui a agité un certain nombre d'Assemblées Générales aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse, n'aura pas pris en France...

Le « basculement » de la croissance des entreprises de l'Europe vers les pays émergents a constitué le thème majeur des dirigeants, en Assemblée Générale, cette année. Les actionnaires ont largement validé ces choix stratégiques, tout en **témoignant un vif intérêt à l'apport des entreprises au développement de l'économie nationale** : la part d'impôt sur les bénéfices, le volume des investissements en R & D réalisé en France, ou encore la nature des sites en activité dans notre pays.

Autre sujet majeur abordé au cours de cette saison, **la rémunération des dirigeants**. Bien que les pratiques aient connu **un net saut qualitatif en 2012** : revue exhaustive de la politique de rémunération, présentation de l'évolution du package sur plus de 3 ans, explicitation des critères d'attribution de la rémunération variable et/ou des actions de performance & stock-options, etc. Près de la moitié des résolutions sensibles (votes compris entre 50 et 75%) concernaient des conventions réglementées liés à ces rémunérations. Par ailleurs, **le « Say on Pay » - sujet absent en 2011 - a fait l'objet d'une question dans plus du quart des AG**, traduisant une forte volonté d'implication de la part des actionnaires.

Enfin, la saison des AG a été marquée par **l'inclusion quasi-systématique de la RSE à la présentation du business model des groupes** – qu'il s'agisse d'un avantage concurrentiel, d'un axe de différenciation ou d'un outil d'adaptation à la réglementation des pays matures. On observe toutefois **un décalage entre la démarche d'intégration des entreprises et le type de questions posées par les actionnaires** : la majorité d'entre eux procèdent encore « en silo » et n'associent pas l'extra-financier à la stratégie globale de l'entreprise.

[> Lire le communiqué de presse sur le Bilan des AG 2012](#)

11h10 – INTERVENTION VIDEO DE JEAN-PASCAL TRICOIRE, LAUREAT 2011



Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire de Schneider Electric, société Lauréate en 2011

[> Lire la vidéo](#)

11h15 – TABLE-RONDE : « ENJEUX 2012-2015 : ASSOCIER LES ACTIONNAIRES A LA TRANSFORMATION DES BUSINESS MODELS EN AG ? »



Nicole Notat, Présidente de Vigeo
Jean-Luc Allavena, Associé du fonds Apollo
Benoît de Juvigny, Secrétaire Général Adjoint de l'AMF

Caroline de La Marnierre : Avant de lancer le débat de notre table ronde, je souhaiterai – tout d'abord – demander à Benoît de Juvigny de revenir sur quelques points précis relatifs aux Assemblées Générales. Rappelons qu'en février 2005, l'AMF a initié un groupe de travail présidé par Yves Mansion sur l'amélioration de l'exercice des droits de votes, en France. En mars 2011, l'AMF a publié – en amont de la saison des Assemblées Générales – une recommandation sur les agences de conseil en vote. En mai 2011, l'AMF décide de confier à un groupe de travail le soin d'articuler des propositions autour du dialogue entre les émetteurs et les actionnaires lors de l'AG, le fonctionnement de l'AG et le vote des conventions réglementées. Le rapport final a été publié cette semaine, le 2 juillet 2012.

[> Accéder au rapport final de l'AMF sur les Assemblées Générales d'actionnaires de sociétés cotées](#)

Caroline de La Marnierre : Le rapport publié lundi par l'AMF propose que les dispositions réglementaires du code de commerce soient modifiées pour permettre aux sociétés qui le souhaitent d'inscrire dans leurs statuts un seuil inférieur à 0,5% pour le dépôt par les actionnaires de projet de résolution et/ou de points à l'ordre du jour. Quels éléments ont motivé cette proposition ?

Benoît de Juvigny : Le seuil des 0,5% pour proposer un projet de résolution n'est pas toujours évident à atteindre pour les grandes sociétés cotées. A l'AMF, on s'interroge sur la possibilité de déposer un projet de résolution avec 0,2% ou 0,3% du capital.

CdM : Le rapport propose également de renforcer la responsabilité du Conseil d'administration dans le processus d'approbation des conventions réglementées.

BdJ : C'est une décision phare que de demander de justifier et de motiver les conventions réglementées. Il faudrait l'inscrire au Code de Commerce, elle est déjà sur la table de l'AMF.

CdM : À ce propos, Capitalcom a relevé que la moitié des résolutions sensibles cette année - votées entre 50% et 75% - ont porté sur des éléments de la rémunération des dirigeants, tels que les retraites chapeaux, les stock-options ou encore les clauses de non-concurrence. Comment l'interprétez-vous ?

BdJ : Cette thématique de la rémunération des dirigeants est pleinement contemporaine et participe à un contexte médiatique, politique et économique. A l'AMF, nous militons ardemment pour davantage de transparence dans la rémunération des dirigeants car il est important de communiquer davantage sur ce thème majeur. Par ailleurs, il est vrai que souvent, la partie concernant la rémunération variable n'est pas toujours bien exprimée, ni détaillée.

CdM : Si on reste sur le sujet de la rémunération des dirigeants, on parle beaucoup du « Say on Pay » actuellement, votre ancien Président s'est d'ailleurs clairement exprimé sur ce sujet avant de quitter ses fonctions. Quelle est la position de l'AMF sur ce sujet ?

BdJ : Je me garderai bien d'engager la position de l'AMF sur ce sujet mais, il s'agit en effet d'un sujet très intéressant. A mon sens, il apparaît deux points positifs et deux autres négatifs. Les points positifs résident dans la dimension contemporaine et démocratique du « Say on Pay ». D'une part, il répond aux attentes exprimées par les actionnaires qui sont véritablement grandissantes. D'autre part, il favorise la démocratie actionnariale et renforce le pouvoir de ces mêmes actionnaires. Pour ce qui est des points négatifs, il semble que le « Say on Pay » serait susceptible de dévaloriser la responsabilité du Conseil d'administration et que l'effet déflationniste qu'il vise ne serait pas forcément atteint dès sa mise en œuvre. Enfin, je précise qu'au-delà de sa simple existence, se pose la question de sa mise en œuvre. Par exemple, doit-il avoir une portée simplement consultative ou bien législative ?

CdM : Enfin, que pensez-vous du rôle croissant des *proxy advisers* ? En quoi cette évolution pose-t-elle un problème aux émetteurs ?

BdJ : Il ne faut pas vilipender les *proxy advisers*, qui ont une importance grandissante et sachant que nombreux sont ceux qui font appel à eux, en amont. Ainsi, la préoccupation de l'AMF n'est pas de critiquer le rôle et la manière de travailler de ces *proxy*, mais davantage de les encourager à la transparence dans leur démarche et à éclairer les différents publics sur ce qui guide leurs choix.

CdM : Nous allons maintenant poursuivre ce débat avec Nicole Notat et nous focaliser sur la transformation des *business models* des entreprises, le thème majeur de la saison des AG 2012, comme nous l'a indiqué Anne Maréchal. Une première question un peu provocatrice : n'y-a-t-il pas incompatibilité entre implémentation croissante des entreprises dans les pays émergents et la responsabilité sociale des entreprises ?

Nicole Notat : Je pense que c'est tout le contraire. La RSE est un puissant levier et un facteur de facilitation du développement des entreprises dans les pays émergents. Ainsi, elle conduit les entreprises à participer à la vie sociétale des pays dans lesquels elles opèrent.

CdM : Par ailleurs, si les entreprises « délocalisent » leur production dans ces pays, que pensez-vous de l'évolution de l'actionnariat individuel ? Ne devrait-on pas aussi délocaliser les capitaux ?

NN : Il s'agit là, je crois, d'une problématique complexe. Il faut tout d'abord préciser qu'à mon sens, les dirigeants sont particulièrement attentifs à expliquer de façon pédagogique aux actionnaires leurs choix en matière de stratégie. De surcroît, concernant la délocalisation des capitaux, soulignons que si les investissements étrangers viennent chez nous, il faut aussi que les capitaux français puissent aller à l'étranger. Et, dans ce contexte, il ne faut pas avoir de résistance face à ces mouvements là.

CdM : Jean-Luc Allavena, vous êtes associé du fonds d'investissement anglo-saxon Apollo. Que pensez-vous de cette évolution ? Que pensez-vous également de l'articulation entre les investisseurs institutionnels, d'un côté, et les actionnaires individuels de l'autre ? Selon vous, y-a-t-il un alignement d'intérêts ?

Jean-Luc Allavena : Il est vrai que les entreprises françaises peuvent souffrir d'une érosion de l'actionnariat individuel, au profit d'investisseurs institutionnels. L'alignement des intérêts n'est pas toujours évident même si certains thèmes, comme la rentabilité et le développement des activités, trouvent écho chez l'ensemble des investisseurs. Ainsi, de grands fonds d'investissement investissent en général dans des entreprises privées, tandis que le portefeuille de l'actionnaire individuel peut être bien plus diversifié. En parallèle, les actionnaires individuels restent souvent attachés aux entreprises dans lesquelles ils ont investi, tandis que les investisseurs internationaux prennent d'importantes parts de capital dans des entreprises à plus ou moins long terme.

CdM : Avec les nouvelles réglementations liées aux fonds propres des banques, on risque d'assister à une forme d'assèchement des capitaux en France, est-ce que pour vous il y a danger de délocalisation de tous les capitaux ? Que faudrait-il faire, selon vous, pour protéger les capitaux de long termes et français ?

JLA : Chez Apollo, en tant que fonds américain puis londonien, il faut bien avouer que l'on est, par définition, moins assujéti à l'assèchement des capitaux. En effet, pour des organisations internationales, les problèmes de liquidité se posent moins car elles vont chercher les fonds en Asie et au Moyen-Orient notamment. C'est dans ce contexte d'internationalisation et de concurrence accrue qu'il faut préserver les capitaux, ce qu'une fiscalité plus souple pourrait permettre.

CdM : Enfin et pour conclure, quels sont les impacts, selon vous, de ces orientations stratégiques majeures sur la gouvernance des entreprises ?

BdJ : L'évolution de la composition des Conseils est, il me semble, devenue incontournable à deux niveaux. D'une part du point de vue de la féminisation, d'autre part de celui de l'internationalisation.

NN : Je rejoins ce qui a été dit, la gouvernance doit être à l'image de sa société, elle doit vivre avec son temps.

JLA : J'ajouterai qu'il est nécessaire de s'intéresser au format de ces Assemblées Générales. Il faut réfléchir à l'aspect formel mais aussi à l'aspect plus informel, où les dirigeants ont l'opportunité d'expliquer ce qu'ils font. En effet, même s'il y a un moment pendant l'Assemblée Générale, il y a aussi une vie tout le reste de l'année pour l'entreprise.

Echanges avec la salle

11h50 – LES PRINCIPAUX ATOUTS DU MODÈLE FRANÇAIS DE GOUVERNANCE



Daniel Lebègue, Président de l'IFA et de l'ORSE

Jean-Louis Mullenbach, Président de l'Observatoire de la Qualité Comptable

Caroline de la Marnierre : La gouvernance française est généralement évaluée de façon très sévère par les publics financiers sur la scène internationale. On considère parfois qu'elle est en retard, dirigiste, protectionniste, consanguine, de droit divin, etc. Vous avez donc pris l'initiative, avec Paris Ile de France / Capitale Economique, l'IFA – que vous présidez, Daniel Lebègue – et le soutien de Paris Europlace, ainsi que les professions du chiffres, que vous représentez, Jean-Louis Mullenbach, de contrer ces stéréotypes en produisant un document en version française et anglaise, qui sera disponible dans les tous prochains jours.

Alors, pour commencer, quels sont les deux principaux atouts, selon vous, de la gouvernance française, par comparaison avec les autres gouvernances des pays développés ?

Daniel Lebègue : L'origine de la publication de ce document date de septembre 2011 avec l'European Corporate Governance Institute. Il s'agissait d'indiquer les pratiques et les réalités de la gouvernance. Concernant votre question quant aux deux principaux atouts, il y a dans les entreprises françaises et au regard de l'Europe, une des plus fortes proportions d'administrateurs indépendants, une des plus fortes proportions d'administrateurs internationaux et une des plus fortes proportions d'administrateurs féminins. Deuxième atout, la transparence des sociétés françaises. En effet, en termes de précision et de qualité de l'information fournie par les sociétés cotées, les entreprises françaises sont au meilleur niveau européen. Toutefois, il y a également des progrès à faire, notamment en matière de cumul des mandats.

Jean-Louis Mullenbach : J'appuie ce qui vient d'être dit, et je remercie Mme Andrieux [NDLR : Marie-Ange Andrieux, Directeur des Partenariats chez Deloitte] pour les travaux réalisés.

CdM : Qu'en est-il du rôle de l'Etat français dans la gouvernance des entreprises ?

DL : En France, les pratiques et l'évolution de ces pratiques relèvent à 90% des textes du code Afep-Medef ou des recommandations qui émanent de différents organismes, de l'IFA par exemple. Concernant le rôle de l'Etat, et particulièrement son autorité législative, je pense qu'il est véritablement nécessaire d'affirmer la prépondérance du droit positif pour ne pas toucher à la rémunération des actionnaires.

CdM : Enfin, que pensez-vous de l'approche du droit français en matière de bons de souscription d'actions ? Le protectionnisme ne nuit-il pas à la compétitivité ?

DL : Sur ce thème, le paysage européen est simple : les droits de vote simple et double existent dans tous les pays européens. Au Royaume-Uni, au Pays-Bas et en Suisse, les droits de vote mixtes sont particulièrement utilisés. Concernant la France, je pense qu'il ne faut pas en faire un faux problème car les BSA ne sont pas monnaie courante dans le paysage des Assemblées Générales et encore moins cette saison.

12h00 – REMISE DU TROPHÉE DE LA RSE À DANONE



Nicole Notat, Présidente de Vigeo
Caroline de La Marnierre, Présidente de Capitalcom

Créé par Capitalcom en 2012 en partenariat avec Vigeo, le **Trophée de la RSE vise à distinguer les entreprises exemplaires en matière d'intelligibilité et de pertinence des informations relatives à la RSE délivrées lors des Assemblées Générales**. Capitalcom et Vigeo ont adopté – ensemble – **huit critères d'évaluation** :

- les efforts de pédagogie déployés lors de l'AG,
- la visibilité accordée à la RSE dans le déroulement de l'AG,
- la complétude de l'information,
- l'engagement du Conseil d'administration et du management pour porter la politique RSE,
- la valorisation des relations que l'entreprise entretient avec ses parties-prenantes,
- l'assurance externe de l'information extra-financière délivrée en AG,
- la qualité et les efforts d'ouverture lors du débat avec les actionnaires et le climat général dans lequel s'est déroulé l'AG.

Le Trophée de la RSE 2012 a été décerné à **Danone** pour la volonté de transparence et de pédagogie dont ont fait preuve les dirigeants du Groupe sur le sujet - près d'un tiers du conducteur de l'AG ayant été consacré à la RSE.

Muriel Pénicaud, Directrice générale des Ressources Humaines de **Danone**, est venue recevoir le Prix.

Questions de Nicole Notat :

- Après avoir reçu la mention spéciale RSE en 2010, le Jury vous a attribué le Trophée de la RSE, cette année. En êtes-vous surpris ?
- Nous avons constaté au sein d'une majorité d'AG du CAC 40 un décalage entre le discours des dirigeants sur la RSE - axé sur l'intégration de cette dernière au business model de l'entreprise - et la nature des questions posées par les actionnaires, très éloignée de cette problématique car adoptant davantage une approche en silos : le financier, d'un côté ; la RSE, de l'autre. Qu'en pensez-vous ?

[> Lire les réponses dans le communiqué de presse sur les Lauréats](#)

Muriel Pénicaud, Directrice Générale Ressources Humaines, Danone

“ Je suis ravie que nous ayons ce Prix, d'autant plus qu'il coïncide avec les quarante ans de Danone. [...] C'est en investissant sur les hommes et les territoires que l'on obtient une performance durable. ”

12h10 – REMISE DU PRIX SPÉCIAL À TECHNIP



Anne Maréchal, Associée DLA Piper
Gilles Hengoat, Directeur National Audit, Grant Thornton

Le Prix Spécial du Jury a été attribué à **Technip** qui a connu la forte progression de sa notation par rapport à 2011. L'Assemblée Générale a notamment été saluée pour une présentation de son business model et des éclairages opérationnels.

John Harrison, General Counsel de **Technip**, est venu recevoir le Prix.

Question d'Anne Maréchal : Les analystes présents à votre Assemblée Générale ont relevé une véritable volonté de pédagogie à propos de votre modèle de création de valeur. Serait-ce votre façon d'associer les actionnaires à votre projet d'entreprise ?

Question de Gilles Hengoat : Votre réintégration au sein de l'indice phare a-t-elle influencé la préparation de votre Assemblée Générale ?

[> Lire les réponses dans le communiqué de presse sur les Lauréats](#)

John Harrison, General Counsel, Technip

Nous entreprenons un véritable road-show avant l'Assemblée Générale qui nous permet de voir plus de la moitié de nos actionnaires. Ainsi, nous construisons une Assemblée Générale dans l'intérêt général.

12h10 – REMISE DU 3^{ème} PRIX À LEGRAND



Anne Maréchal, Associée DLA Piper
Gilles Hengoat, Directeur National Audit, Grant Thornton

Le 3^{ème} Prix a été attribué à l'Assemblée Générale de **Legrand** pour ses efforts de lisibilité autour du business model et de la stratégie de responsabilité sociale.

Gilles Schnepf, Président-Directeur général de **Legrand**, est venu recevoir le Prix.

Question d'Anne Maréchal : Une large partie de votre intervention a été consacrée à la thématique de l'innovation. Dans quelle mesure cette culture de l'innovation se retrouve-t-elle dans votre Assemblée Générale ?

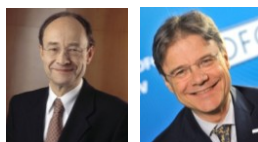
Question de Gilles Hengoat : L'Assemblée Générale de L'Oréal retrouve le podium du Grand Prix de l'AG 2012 après avoir été Lauréate à deux reprises, en 2010 et en 2006. Que représente ce grand rendez-vous annuel avec les actionnaires individuels pour L'Oréal ?

[> Lire les réponses dans le communiqué de presse sur les Lauréats](#)

Gilles Schnepf, Président Directeur général, Legrand

“ Nous avons expliqué l'ensemble de nos actions au cours des douze derniers mois en essayant de donner un sens réel à l'intégration de l'ensemble de la chaîne de création de valeur. ”

12h10 – REMISE DU 2^{ème} PRIX À L'ORÉAL



(Christian Schricke, Délégué général de l'ANSA
Philippe Audouin, Vice-président Exécutif de la DFCG)

Le 2^{ème} Prix a été décerné à **L'Oréal**, qui a mis en valeur la recherche et l'innovation au cœur de son Assemblée Générale.

Christian Mulliez, Vice-Président DGAF de **L'Oréal**, est venu recevoir le Prix.

Question de Christian Schricke : L'Assemblée Générale de L'Oréal retrouve le podium du Grand Prix de l'AG 2012 après avoir été Lauréate à deux reprises, en 2010 et en 2006. Que représente ce grand rendez-vous annuel avec les actionnaires individuels pour L'Oréal ?

Question de Philippe Audouin : Une large partie de votre intervention a été consacrée à la thématique de l'innovation. Dans quelle mesure cette culture de l'innovation se retrouve-t-elle dans votre Assemblée Générale ?

[> Lire les réponses dans le communiqué de presse sur les Lauréats](#)

Christian Mulliez, Vice-Président Directeur Général Administration et Finances, L'Oréal

“ Si l'innovation structure notre entreprise, elle structure aussi nos marchés, nos équipes et notre relation avec les actionnaires. ”

12h10 – REMISE DU GRAND PRIX À GDF SUEZ



(Daniel Lebègue, Président de l'IFA et de l'ORSE
Bruno Beauvois, Secrétaire général de la SFAF)

Le Grand Prix de l'Assemblée Générale 2012 a été attribué à **GDF SUEZ** pour son Assemblée Générale très pédagogique et conçue autour de l'actionnaire.

Alain Chaigneau, Secrétaire Général de **GDF SUEZ**, est venu recevoir le Grand Prix.

Question de Daniel Lebègue : GDF SUEZ est l'un des premiers groupes du CAC 40 à avoir proposé le système de vote par Internet « Votaccess » à ses actionnaires individuels. Qu'est ce qui vous a incité à adopter ce système pionnier ?

Question de Bruno Beauvois : L'actionnaire individuel, comme chaque année, a été placé au cœur de votre Assemblée Générale. En quoi représente-t-il une partie prenante particulièrement stratégique pour le Groupe ?

[> Lire les réponses dans le communiqué de presse sur les Lauréats](#)

Alain Chaigneau, Secrétaire Général, GDF SUEZ

“ Je voudrais dire la grande fierté de GDF SUEZ de recevoir ce Prix qui est le fruit de l'attention que nous portons à nos actionnaires et du travail de nos équipes. ”

12H30 – CLÔTURE DE LA CÉRÉMONIE